

COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPANELLE
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 juin 2021 à 19 heures

L'an 2021, le 15 juin à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Genès-Champanelle s'est réuni, en session ordinaire en visioconférence sous la présidence de Christophe VIAL, maire de Saint-Genès-Champanelle.

La convocation et l'ordre du jour ont été adressés et affichés à la porte de la mairie le 08 juin 2021.

PRESENTS : Alexis BEAUMONT, Cécile BIRARD, Nathalie BONNIN, Régine BRUGUIERE, Jean-Claude DARRIGRAND, Cécile DEBORD, Eric HAYMA, Virginie HERNANDEZ, Damien JAMOT, Philippe KRAEMER (présent à partir de 19h20) Jacques LASSALAS, Louison LEVESQUE, Virginie LYS, Jean-Pierre MALAYRAT, Stéphane MANEVAL, Nadine MARTIN-CHOUCAT, Stéphanie MOLINIER, Régis ORBAN, Emmanuel PELLISSIER, Bruno PIERRAT, François REPOLT, Marie ROSNET, Annie THIBAUT, Didier VAZEILLE, Claire VERT, Christophe VIAL.

EXCUSEE AYANT DONNE POUVOIR : Pascale VIEIRA donne pouvoir à Annie THIBAUT.

Madame Louison LEVESQUE a été désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 06 avril 2021, lequel est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'accepter l'ajout de deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- le point 14, demande de subvention,
- le point 15, adhésion à une association.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne autorisation à Monsieur le maire de modifier l'ordre du jour du Conseil.

1/ Convention avec Clermont Auvergne Métropole sur la mise à disposition de moyens nécessaires à la mise en œuvre du Plan Intercommunal de Sauvegarde :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire :

- à adhérer à la mise en œuvre du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) avec Clermont Auvergne Métropole en signant la convention de mise à disposition de moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

2/ Décision modificative du budget général

Suite à la demande de la Trésorerie de ne pas faire figurer les cessions de terrains au chapitre 77 « Produits exceptionnels », Monsieur Eric HAYMA, adjoint aux finances, aux ressources hu-

maines et à la vie économique propose au Conseil municipal la première décision modificative au budget général de cette année :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget général 2021.

63345 Code INSEE	SAINT GENES CHAMPANELLE Budget COMMUNE	DM n°1 2021
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Decision Modificative 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	37 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	37 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-775-0 : Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	37 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €	37 500.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	37 500.00 €	0.00 €	37 500.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	37 500.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	37 500.00 €	0.00 €
D-10223-0 : T.L.E.	0.00 €	3 792.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222-0 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 792.00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	3 792.00 €	0.00 €	3 792.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	3 792.00 €	37 500.00 €	3 792.00 €
Total Général		-33 708.00 €		-71 208.00 €

3/ Ressources humaines

3.1- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote, à l'unanimité, la création d'un poste au service périscolaire d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (35h hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2021, lié à un avancement de grade.

3.2- Création d'un poste permanent lié à l'agence postale

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité, la création d'un poste permanent à temps non complet et à durée déterminée pour la gestion de l'agence postale communale.

3.3- Modifications du RIFSEEP

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, vote à l'unanimité les modifications du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement pro-

fessionnel (RIFSEEP) pour tenir compte des recrutements de la collectivité (agents contractuels, direction).

4/ Vie associative

4.1- Convention d'utilisation des installations sportives extérieures de Saint-Genès-Champanelle par Clermont Auvergne Métropole

Monsieur le maire rappelle la volonté de la municipalité de développer des partenariats avec les acteurs locaux. C'est dans ce cadre-là qu'il est proposé de signer une convention avec Clermont Auvergne Métropole pour l'utilisation des installations sportives extérieures du complexe sportif communal par l'Escapad' entre le 16 juin et le 06 septembre 2021.

Monsieur Stéphane MANEVAL propose au Conseil municipal une modification à l'article 2 de la convention : « les conditions d'accès pourront évoluer sur décisions gouvernementales en fonction de la situation sanitaire liées à la COVID-19, et précisées par avenant ».

Il suggère de supprimer l'encourt à l'avenant afin de répondre plus rapidement aux décisions gouvernementales liées au contexte sanitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer le document, et de proposer à la Métropole la modification de l'article 2 lors d'une prochaine évolution de la convention.

4.2- Règlements d'utilisation de la Grange et de la Maison associative de la nature et de la chasse, MANC

Madame Nathalie BONNIN, adjointe à la vie associative, propose au Conseil municipal d'ajouter au règlement intérieur de la Grange la salle d'éducation sportive qui n'y figurait pas jusqu'à présent.

Après un rappel que la salle de la Maison associative de la nature et de la chasse sera réservée principalement à la société de chasse du 1^{er} septembre au 31 mars Nathalie BONNIN propose d'adopter les deux règlements intérieurs de la MANC pour les associations et particuliers.

Concernant le règlement pour les particuliers, Monsieur Stéphane MANNEVAL propose que la mention « Toutes les portes et fenêtres seront systématiquement fermées lors de l'utilisation des salles » soit insérée dans les consignes d'utilisation des locaux pour le respect de l'ordre public (comme elle existe dans celui des associations).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité les deux règlements intérieurs à destination des associations et des particuliers avec la prise en compte de la remarque de Stéphane MANEVAL et les modifications du règlement intérieur de « la Grange ».

4.3- Proposition des tarifs 2021 de location le week-end de la Maison associative de la nature et de la chasse

Particulier de la commune	Particulier hors commune	Association de la commune	Association hors commune
200 €	250 €	Gratuit	250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte à l'unanimité les tarifs de location de la MANC.

5/ Projet Educatif de Territoire (PEdT) pour la période 2021-2024

Suite à la décision en conseil extraordinaire des écoles et en conseil municipal d'instaurer la semaine de 4 jours scolaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le nouveau PEdT de la commune pour une durée de 3 ans 2021/2024 validé par la commission enfance et affaires scolaires du 12 mai 2021 qui intègre l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) organisé sur la journée complète du mercredi.

6/ Plan mercredi : tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, ALSH, convention avec Temps Jeune.

L'accueil de loisirs pour la journée du mercredi sera ouvert de 7h15 à 18h30, sur réservation par cycle (entre chaque période scolaire), en journée avec repas, en demi-journée avec repas ou sans repas avec une tarification solidaire.

MERCREDI 1/2 journée	QF	<410	410-580	581-755	756-1080	1081-1400	1401-1800	>1800
tarif commune		3,50	4,80	5,76	6,91	8,29	9,95	11,94
tarif hors commune		5,00	6,77	8,33	10,28	12,71	15,74	19,52

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs ALSH du mercredi.

L'accueil de loisirs pour la journée du mercredi peut se dérouler au château de Theix pour les enfants de plus de 4 ans, l'agrément pour l'accueil des 3-4 ans est en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne autorisation à Monsieur le maire de signer la convention avec l'association Temps jeune pour la location du Château de Theix et ses installations pour un montant annuel maximal de 16 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'avis du Comité technique du Centre de gestion du Puy-de-Dôme pour l'organisation des temps de travail des agents du service périscolaire.

7/ Tarification périscolaire pour la rentrée 2021-2022

Suite à la commission des finances, des ressources humaines et à la vie économique qui s'est tenue le mercredi 9 juin, le Conseil municipal vote à l'unanimité une modification des tarifs de la cantine et de la garderie pour l'année scolaire 2021/2022 avec une augmentation de 2% par rapport à 2020-2021.

8/Affaires foncières

8.1- Approbation des critères d'attribution de location

Face à la multiplicité des demandes sur une même parcelle et souhaitant être le plus équitable possible, la commission urbanisme et aménagement du territoire a mis en place cinq critères d'attribution de location.

Le premier critère est celui de l'activité agricole : on privilégiera l'activité professionnelle à celle de loisirs. Sont considérés comme prioritaires les agriculteurs ou éleveurs, les porteurs de

projet et créateurs d'entreprise du secteur agricole, les associations dont l'activité nécessite des terrains agricoles ou naturels.

Le deuxième critère est celui de la proximité dans la gestion et l'exploitation : un agriculteur qui exploite les terrains voisins sera considéré comme légitime à louer une parcelle contiguë (notion d'ilot d'exploitation).

Le troisième critère donne une priorité aux jeunes agriculteurs.

Le quatrième aux productions agricoles de qualité (labels de qualité de type Haute Valeur Environnementale - HVE)

Le cinquième et dernier critère privilégie un agriculteur ayant son siège d'exploitation dans la commune.

Par ailleurs les nouvelles locations seront données à bail pour un an renouvelable.

Enfin il est précisé que les frais de gestion annuels s'imputent sur tout nouveau bail, que le preneur ait déjà ou non des baux en cours, et ce quel que soit le nombre de parcelles objet du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les critères d'attribution de location, lors de demandes multiples.

8.2- Acquisition d'une parcelle

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter :

- l'achat de la parcelle BZ 346 (96 m²) en zone UD de Madame Marie Noëlle ONDET, pour un montant de 8 000 euros.

9/ Charte pour les jardins partagés

Dans le cadre de l'agenda 21, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la charte et le règlement des jardins partagés de Saint-Genès-Champanelle proposés par la commission environnement et développement durable.

10/ Plan d'actions alimentaire local et durable de Saint Genès Champanelle : état d'avancement

Un point sur l'avancement du Plan d'actions Alimentaire Local et Durable est fait par Cécile BIRARD, adjointe à l'environnement et au développement durable.

11/ Rapport d'activités du SIEG

Le rapport d'activité et le compte administratif du Syndicat d'Electricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme sont présentés aux élus du Conseil municipal.

12/ Informations du Conseil municipal

- Compte-rendu au Conseil municipal des délégations du maire pour le prix de fermage du loyer de Monsieur Maurice ASTIER, Messieurs Gilles et Vincent CHIRENT représentant le GAEC de la Vialle, Madame Dominique LASSALAS représentant le GAEC du Couze.
- Remerciements de la famille SALLAS.

13/ Questions diverses

1.

- Rappel de la délocalisation du bureau de vote n°1 de Saint-Genès centre dans la salle du Conseil municipal de la mairie après accord de la préfecture
- 13 juillet : feu d'artifices à Saint-Genès-Champanelle
- 23 juillet : nocturne de Saint-Genès-Champanelle, marché de producteurs locaux et présence d'artisans d'art de la commune accompagnés en musique par la Banda de Royat et d'une démonstration de danse country
- 10 août : nuit des étoiles, inscriptions auprès du service culturel de la mairie

14/ Demande de subvention

Suite à la décision du Conseil départemental du 16 avril dernier d'augmenter de 4 millions d'euros le Fonds d'intervention Communal 2019/2021, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le maire à déposer, au titre du FIC, un deuxième dossier de demande d'une subvention concernant le renouvellement du matériel d'équipement au restaurant scolaire.

15/ Adhésion à une association

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au Conseil d'Architecture Urbanisme environnement (CAUE) du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser Monsieur le maire ou l'adjoint à l'urbanisme à représenter la commune au sein de l'assemblée générale,
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle de 2021 à raison de 10 centimes par habitant.

La séance est levée à 20h49